



ADMINISTRATION PORTUAIRE DU SAGUENAY

PROJET D'OUVERTURE ET D'EXPLOITATION DE LA MINE D'APATITE DU LAC À PAUL AU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

RÉPONSES AUX QUESTIONS DU DQ16 DU 3 JUIN 2015

10 JUIN 2015

- 1. Veuillez détailler l'état d'avancement des discussions sur la possibilité d'utilisation des installations portuaires et ferroviaires de Port Saguenay par Métaux BlackRock pour l'expédition éventuelle de leur minerai ou concentré.**

Réponse :

Selon les dernières discussions ayant eu lieu entre Métaux Blackrock et l'Administration portuaire du Saguenay, l'entreprise vise toujours à utiliser le terminal maritime de Grande-Anse afin de transiter les produits qui seront issus de leur projet. Une lettre d'intention concernant l'utilisation des infrastructures a été ratifiée à cet effet en 2013.

- 2. En relation avec la possibilité qu'Arianne Phosphate veuille expédier le concentré d'apatite par voie maritime, à combien estimez-vous les coûts pour la construction d'un terminal maritime aux abords de la rivière Saguenay à l'Anse-a-Pelletier?**

Réponse :

Dans un premier temps, nous tenons à préciser que le site visé pour le nouveau terminal maritime n'est pas situé à L'Anse-à-Pelletier, mais bien à Ste-Rose-du-Nord à environ 3,2 km à l'est de la rivière Pelletier. Par ailleurs, le projet de terminal maritime étant actuellement le sujet d'études d'ingénierie complémentaires au travail préalablement réalisé par Arianne Phosphate à l'étape de la faisabilité, les estimations de coûts disponibles les plus à jour pour le projet sont celles qui ont déjà été fournies par Arianne Phosphate sous la cote DA28.

- 2a) Veuillez ventiler ces coûts selon les différentes composantes requises.**

Réponse :

Voir document disponible sous la cote DA28.

- 3. Arianne Phosphate a élaboré des scénarios de transport menant au terminal maritime de Grande-Anse. Veuillez décrire et fournir le coût des équipements que Port Saguenay aurait eu à construire à ce terminal si l'un de ces scénarios avait été retenu.**

Réponse :

Dans l'éventualité où Arianne Phosphate aurait été en mesure d'atteindre le terminal maritime de Grande-Anse par chemin de fer, plusieurs infrastructures connexes auraient dû être construites. Les principaux éléments identifiés par l'Administration sont : boucle de déchargement ferroviaire, installations de déchargement des wagons, aménagement de terrains, silos ou dômes d'entreposage de produits, convoyeur ou autre système de manutention jusqu'au quai sur environ 1,6 km, chargeur de navire et bâtiments accessoires. Par ailleurs, il est probable que des installations portuaires supplémentaires (nouveau quai) auraient également été requises au terminal maritime de Grande-Anse. En effet, l'ajout d'environ 60 navires par an au trafic actuel du Quai-Marcel-Dionne aurait probablement généré

assez de congestion pour abaisser fortement le niveau de service et justifier la construction de nouvelles infrastructures.

Il est important de noter que cet état de fait ne sera pas nécessairement le cas dans l'éventualité de la construction d'un nouveau terminal en rive-nord étant donné qu'Arianne Phosphate sera le seul utilisateur au départ. L'ajout d'autres usagers pourra être fait en fonction de la planification qui sera réalisée, et ne sera pas nécessairement de la même nature que le trafic aléatoire et divers reçu à Grande-Anse. Par exemple, il serait possible de coordonner un autre projet du même type que Arianne Phosphate aux nouvelles installations portuaires advenant cette éventualité, les deux projets produisant des cargos de nature prévisibles et réguliers. En ce qui concerne les coûts de telles infrastructures, ils n'ont pas été évalués par l'Administration portuaire du Saguenay.

4. Quelle est la capacité maximale de bateau (dimension, tonnage) que peut desservir le quai en place au terminal de Grande-Anse?

Réponse :

Le quai Marcel-Dionne a été conçu pour accueillir des navires de 100 000 tonnes de port en lourd (tpl). Il a une longueur de 286 mètres.

5. De façon annuelle et sur la durée de vie totale de la mine projetée d'Arianne phosphate (25,75 années), veuillez indiquer les coûts liés à la manutention et l'opération d'un tel terminal.

Réponse :

Une évaluation de ces coûts a été réalisée de manière préliminaire, basée entre autres sur l'étude de faisabilité d'Arianne Phosphate. Il s'agit donc d'informations sensibles, budgétaires et de nature confidentielles puisqu'elles devront éventuellement faire l'objet de négociations contractuelles entre Arianne Phosphate et l'Administration portuaire du Saguenay.